



Constat de sms par huissier de justice

Par **Chateaux**, le **19/03/2012 à 18:18**

Bonjour,rrnrnEn vue d'un ajout de preuves à ma lettre pour le procureur, je fis constater des SMS d'une tierce personnes par un huissier, qui me remit donc un dossier de constat SMS. Je le fis bien avant de m'en servir car je craignais de perdre ces SMS.rnrnPendant plus d'un an, je tentais d'otenir des preuves supplémentaires, hélas en vain. Récemment donc, je mis les choses au points pour envoyer la lettre. C'est à ce moment que mon entourage, tous les éléments mis sur table, me conseilla de retirer du dossier de constat SMS certains des SMS qui discréditaient l'affaire.rnrnJe demandais donc à mon huissier s'il pouvait enlever du dossier certains des SMS consatés. Hélas il refusa.rnrnN'ayant pas d'autre preuve, je suppose qu'il me faut utiliser le dossier, dans lesquels les premiers SMS sont de très bonnes preuves. Mais les derniers SMS sont un vrai problème pour la crédibilité de l'affaire.rnrnY'a-t-il un autre moyen d'envoyer la lettre avec seulement les bons SMS ? Que me conseillez-vous de faire ?rnrnMerci par avance

Par **amajuris**, le **19/03/2012 à 20:35**

bjr,rnvous ne pouvez utiliser le constat d'huissier que dans sa globalité sans avoir la possibilité d'y soustraire des éléments défavorables.rnsinon vous prenez des risques.rncdt

Par **Chateaux**, le **19/03/2012 à 22:33**

N'y a t il pas un moyen de faire un autre constat, en utilisant les SMS validés, par exemple par un autre huissier ? Ou bien une autre procédure pour se servir des SMS ?